

# COMMUNE DE VILLEMATIER

## REUNION DU 14 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 10 octobre 2014

Date d'affichage : 10 octobre 2014

### ORDRE DU JOUR :

- Intégration de chemins ruraux dans la voirie communale :
  - ⇒ Impasse de Borio Blanc
  - ⇒ Impasse de Fargues
  - ⇒ Chemin de Castelfort
- Actualisation du tableau de la voirie communale
- Vote du rapport de l'eau
- Décision modificative investissement
- AFFAIRES DIVERSES

**PRESENTS** : MM JILIBERT, CAMASSES, DESCOFFRES, ESCULIE, GUYET, VIALARD,  
Mmes ADELL, CASTANEDA, RENOUX

### **ABSENTS EXCUSES** :

Mme ESCAFFIT donne pouvoir à M JILIBERT

Mme ESPARSEL, Mme VALENTIN

### **ABSENTS** :

Mme SAUNIER, M. BARRAU

Mme ADELL est élue secrétaire de séance.

Séance 2014/ N° 11⇒DE14102014-11-1

## **OBJET : INTEGRATION DE CHEMINS RURAUX DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Par délibération en date du 25/06/1998, le Conseil Municipal a approuvé le classement dans le domaine communal, après enquête publique, de divers chemins ruraux.

Le dernier tableau de mise à jour de classement des chemins communaux, a été établi en janvier 1999 par les services de la DDE, suite à la délibération du Conseil Municipal du 25/06/1998.

Cette mise à jour avait permis d'identifier **11970 ml de voirie communale** à caractère de chemin et 5005 ml de chemin ruraux.

Le Conseil Municipal décide de classer trois chemins ruraux anciennement chemins d'exploitation, il s'agit des chemins suivants :

✓ Impasse de Borio Blanc : 248 ml

✓ Chemin de Castelfort : 298 ml

✓ Impasse de Fargues : 132 ml

**Soit un total de : 678 ml**

**CONSIDERANT** que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, la présente délibération approuvant le classement des voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, le maire propose d'approuver le classement de ces chemins ruraux dans la voirie communale.

**En conséquence la longueur de la voirie communale est de 12648 ml**

La longueur de la voirie communale déclarée aux services de la Préfecture par la commune doit être réactualisée compte tenu du nouveau classement.

Le tableau récapitulatif joint fait apparaître au 14 octobre 2014 un total de 12648 mètres de voies appartenant à la commune.

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL DECIDE :**

➤ **D'ARRETER** la nouvelle longueur de la voirie communale à 12648 mètres ;

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la Préfecture en 2014 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de l'année 2015.

NOMBRE DE VOTANTS : 10    POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Séance 2014/ N° 11⇒DE14102014-11-2

**OBJET : TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DE LA VOIRIE COMMUNALE**

**A - VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMINS**

N° D'ORDRE	APPELLATION	POINT D'ORIGINE, EXTREMITE	LONGUEUR	LARGEUR	DATE DE CLASSEMENT
1	DE VACQUIERS	de la R.D 630 0 LA R.D 14B	985	4	25/06/1998
2	DE NAVIDALS	de la V.C 1 à la R.D 14	2010	4	25/06/1998
3	RAYGADES	du HAMEAU à la VC 1 à Ayrolles	3160	4	25/06/1998
4		de la R.D 71 à la V.C 5	165	4	25/06/1998
5		du carrefour de la R.D 14 B et du C.R de VACQUIERS	245	4	25/06/1998
6	DE PEYROUTET	de la R.D 71 C au lieu-dit PEYROUTET	500	4	25/06/1998
7	DES NEGRETS	de la R.D 14 B au lieu-dit NEGRETS	400	4	25/06/1998
8	DE GASTOU	de la R.D 71C au lieu-dit GASTOU	480	4	25/06/1998
9	DES PEYRAUX	de la R.D 71 à la RD 14B lieu-dit LES PEYRAUX	950	4	25/06/1998
10	DE FARGUES	de la V.C 3 à la Commune de VILLEMUR	1155	4	25/06/1998
11	DE LA VIEILLE COTE	de la R.D 630 à la R.D 32	405	4	25/06/1998
12	DE BARRAYROUS	de la R.D 30 au lieu-dit BARRAYROUS	305	4	25/06/1998
13	DE LA PATABELLE	de la RD 32 au lieu-dit PATABELLE	470	4	25/06/1998
14	DU PORT HAUT	de la R.D 32 au lieu-dit PORT HAUT	200	4	25/06/1998
15	IMPASSE DE BORIO BLANC	du chemin de BORIO BLANC à l'extrémité	248	4	14/10/2014
16	DE CASTELFORT	de la R.D 32 à l'entrée de CASTELFORT	298	4	14/10/2014
17	IMPASSE DE FARGUES	du chemin de DE FARGUES à l'extrémité	132	4	14/10/2014
<b>TOTAL VOIES A CARACTERE DE CHEMIN DU TABLEAU A</b>			<b>12108</b>	<b>mètres</b>	

**B - VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES**

N° D'ORDRE	APPELLATION	POINT D'ORIGINE, EXTREMITE	LONGUEUR	LARGEUR	DATE DE CLASSEMENT
RUES					
1	PLACE DE LA MAIRIE	de la RD 32 à la RD 14b	100	5	25/06/1998
2	DE L'EGLISE	de la R.D 14B à l'EGLISE	280	5	25/06/1998
3		de la V.C 6 à la VC 5 au hameau de RAYGADES	130	5	25/06/1998
4		de la R.D 71 C vers le Nord au Hameau de RAYGADES	30	5	25/06/1998
<b>TOTAL VOIES A CARACTERE DE RUE DU TABLEAU B</b>			<b>540</b>	<b>mètres</b>	

NOMBRE DE VOTANTS : 10    POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Séance 2014/ N° 11⇒DE14102014-11-3

**OBJET : ADOPTION DU RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE ET LE PRIX DE L'EAU EXERCICE 2013**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau de l'exercice 2013 que nous a dressé le Syndicat Intercommunal des Eaux Tarn et Girou auquel adhère notre commune pour le service de distribution d'eau potable.

Ce rapport comprend :

- ☞ La présentation générale du service
- ☞ Les indicateurs techniques
- ☞ Les indicateurs financiers
- ☞ La qualité de l'eau
- ☞ Une documentation clients

Conformément à l'article 1 du décret N°95-635 du 5 mai 1995 ce rapport doit vous être présenté pour adoption.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le rapport sur la qualité du service et le prix de l'eau de l'exercice 2013 tel que présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux Tarn et Girou.
- **TRANSMET** à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne la présente délibération pour contrôle de la légalité.

NOMBRE DE VOTANTS : 10    POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Séance 2014/ N° 11⇒DE14102014-11-4

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 INVESTISSEMENT**

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031 : Frais d'études		364,80€
D 2031-114 : TRAVAUX BATIMENTS		167,44€
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>532,24€</b>
D 21312-114 : TRAVAUX BATIMENTS		250,20€
D2151-112 : TRAVAUX DE VOIRIE et ENFOUISMT		6 955,11€
D21534-112 : TRAVAUX DE VOIRIE et ENFOUISMT	- 6 955,11€	
D 21568 : Autre matériel et outillage		3 360,00€
D 2158 : Autres matériels et outillage		9 874,80€
D 2181-114 : TRAVAUX BATIMENTS	- 14 017,24€	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>- 20 972,35€</b>	<b>20 972,35€</b>

NOMBRE DE VOTANTS : 10    POUR : 10    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Le Maire,  
Jean-Michel JILIBERT.